

NATIONS UNIES
COMMISSION ECONOMIQUE
POUR L'AMERIQUE LATINE
ET LES CARAIBES - CEPALC



Distr.
GENERALE
LC/G.1479 (PLEN.19/4)
25 septembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL: ESPAGNOL



RAPPORT DE LA DIX-NEUVIEME SESSION DU
COMITE PLENIER
(Siège de l'Organisation des Nations Unies,
New York, 13 et 14 août 1987)

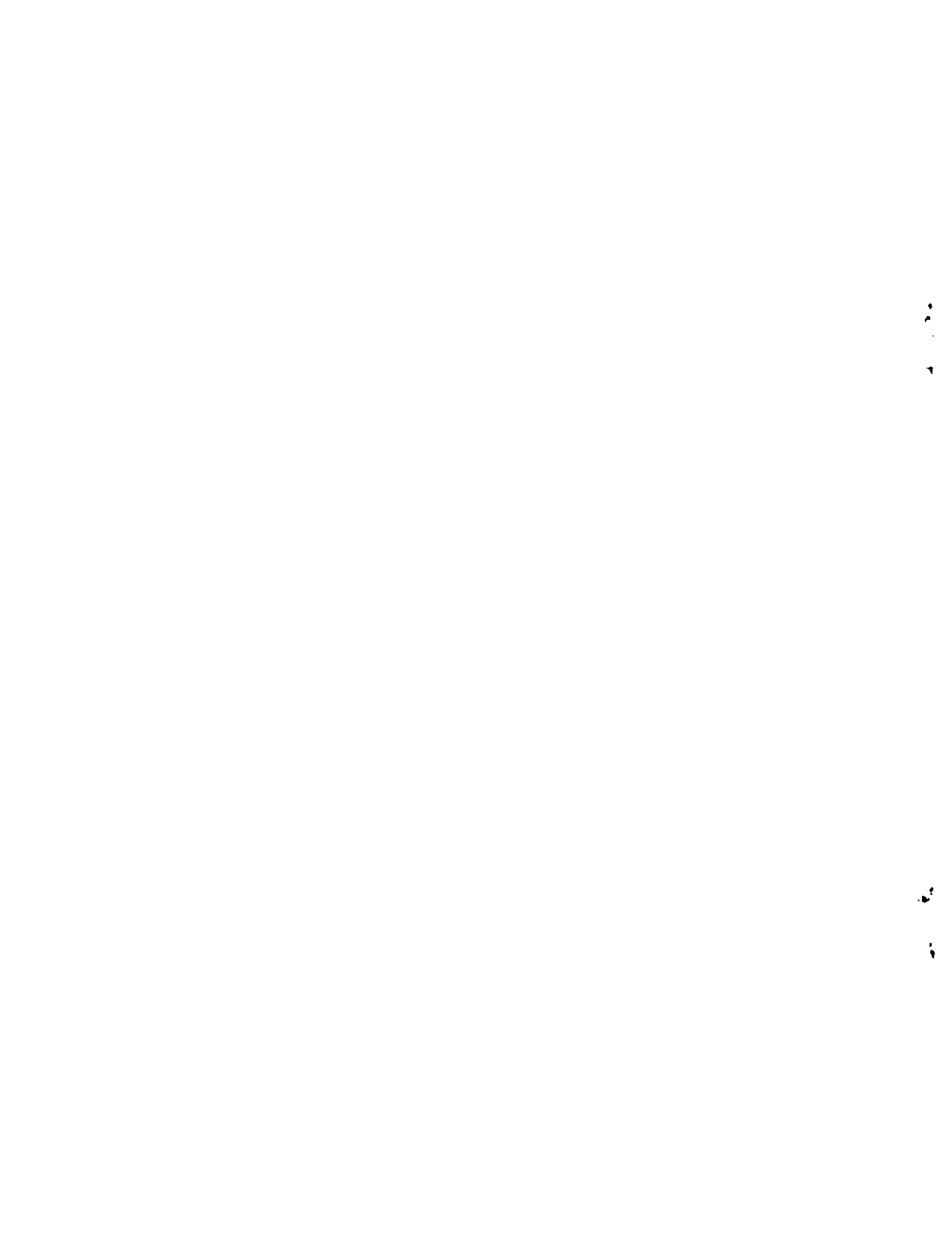
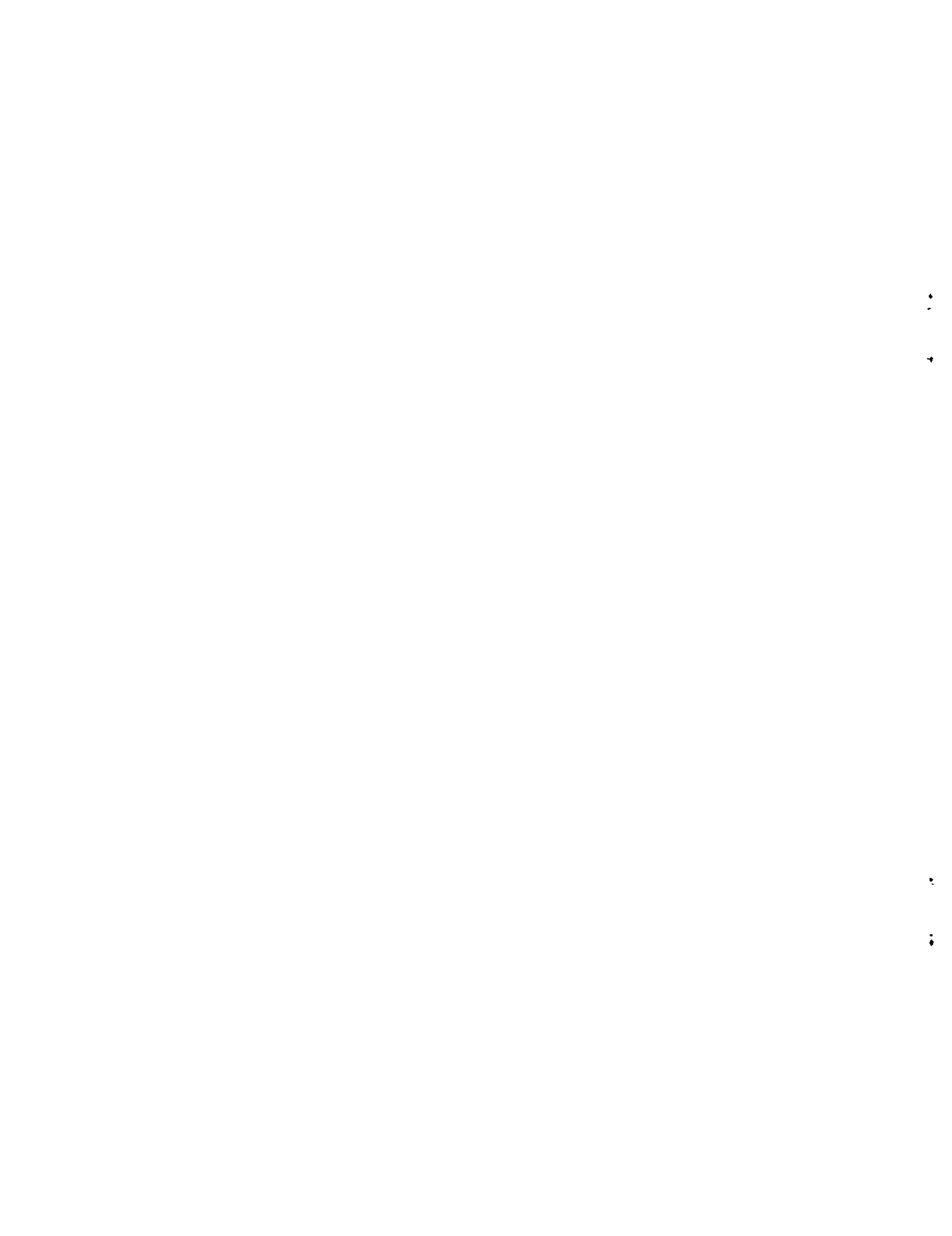


TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u>	<u>Page</u>
A. PARTICIPANTS ET ORGANISATION DES TRAVAUX	1 - 21	1
Lieu et date de la réunion	1	1
Participants	2 - 7	1
Election du Bureau	8	2
Ordre du jour	9	2
Discours liminaires	10 - 20	2
Clôture	21	5
B. RELATION DES TRAVAUX	22 - 76	5
Etude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social - Contribution de la CEPALC (point 3 de l'ordre du jour)	22 - 29	5
La gestion de la crise économique (point 4 de l'ordre du jour)	30 - 73	6
Questions diverses (point 5 de l'ordre de jour)	74 - 75	13
Adoption du rapport de la réunion (point 6 de l'ordre du jour)	76	14
C. RESOLUTION - 489 (PLEN.19). STRUCTURE INTER- GOUVERNEMENTALE ET FONCTIONS DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES (CEPALC)	-	15
Annexe - RAPPORT DE LA TREIZIEME SESSION DU COMITE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX DE HAUT NIVEAU (CEGAN)	-	18



A. PARTICIPANTS ET ORGANISATION DES TRAVAUX

Lieu et date de la réunion

1. Conformément à la résolution 479(XXI) de la CEPALC concernant le calendrier de conférences de la Commission, la dix-neuvième session du Comité plénier de la Commission a été effectuée au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, les 13 et 14 août 1987. Cette réunion a été précédée de la treizième session du Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau, tenue au même endroit, du 11 au 13 août 1987.

Participants

2. Etaient présents à la réunion des représentants des Etats membres ci-après de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes: Argentine, Bahamas, Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Canada, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Guyane, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Pays-Bas, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Royaume-Uni, Trinité-et-Tobago, Suriname, Uruguay et Venezuela.

3. Etais également présent un représentant des îles Vierges américaines, en qualité de membre associé de la Commission.

4. Ont également assisté à la réunion, en représentation du Secrétariat des Nations Unies, le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, M. Jean Ripert, ainsi que des représentants du Département des affaires économiques et sociales internationales et du Bureau de liaison pour les commissions régionales.

5. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) était également représenté, au nom des organismes des Nations Unies.

6. Des représentants des institutions spécialisées des Nations Unies ci-après ont également participé à la réunion: l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation mondiale de la santé/Organisation panaméricaine de la santé (OMS/OPS), la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

7. Assistaient également à la réunion des représentants des organisations intergouvernementales ci-après: Communauté économique européenne (CEE), Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE), Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA) et Secrétariat exécutif du Conseil monétaire d'Amérique centrale (CMC).

Election du Bureau

8. Le Comité plénier a élu les membres du Bureau ci-après:

Président:	M. Mario Moya Palencia (Mexique)
Premier Vice-Président:	M. Marcelo E. R. Delpech (Argentine)
Deuxième Vice-Président:	M. Ramiro León Torras (Cuba)
Troisième Vice-Président:	M. Frank A. M. Majoor (Pays-Bas)
Quatrième Vice-Présidente:	Mme. Gail Marie Mathurin-Applewhite (Jamaïque)
Rapporteur:	M. León Abadi (Panama)

Ordre du jour

9. Le Comité plénier a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour provisoire
3. Etude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social - Contribution de la CEPALC
4. La gestion de la crise
5. Questions diverses
6. Adoption du rapport de la session

Discours liminaires

10. Le Président du Comité plénier, l'Ambassadeur Mario Moya Palencia (Mexique), après avoir remercié les participants en son nom propre et au nom des autres membres du Bureau de les avoir élus dans leurs fonctions respectives, a ouvert la dix-neuvième session du Comité plénier de la CEPALC.

11. Il a signalé que l'ordre du jour comportait deux questions essentielles: l'une de fond et l'autre d'organisation. A propos des problèmes de fond, il a passé brièvement en revue les principaux problèmes qui étaient à l'origine de la crise économique en Amérique latine et dans les Caraïbes, insistant surtout sur les facteurs extérieurs. A cet égard, il a cité la "Déclaration de Mexico" publiée lors de la session extraordinaire de la CEPALC en janvier 1987, dans laquelle, a-t-il souligné, on trouvait non seulement un diagnostic véritable et réaliste de la situation, mais aussi des propositions de programmes, de solutions et d'action commune.

12. En ce qui concerne les questions d'organisation, le Président a signalé qu'elles devaient être soumises, par la suite, à l'examen de la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée d'entreprendre une étude approfondie de la structure et du fonctionnement des organismes des Nations Unies compétents dans les domaines économique et social, et qu'elles constituaient donc un point particulièrement important de cette réunion, étant donné le rôle que jouait la CEPALC à l'intérieur du système.

13. Le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale a signalé que l'Organisation des Nations Unies accordait une

grande importance aux travaux des commissions régionales et de leurs principaux organes dans les domaines économique et social à cet échelon géographique, ce qui les rend plus aptes à suivre de près les réalités nationales de leurs Etats membres; en ce sens, la CEPALC jouait depuis toujours un rôle d'avant-garde, non seulement à l'échelon régional, mais également à l'échelon global par ses contributions en matière de développement et de coopération, comme en témoigne la récente Conférence extraordinaire tenue à Mexico, en janvier 1987. Depuis lors, plusieurs réunions importantes s'étaient tenues, telles que celles du Conseil économique et social et de la CNUCED. "L'Acte final" adopté à l'issue de la septième session de la Conférence présente une importance particulière pour les travaux de la CEPALC. En effet, on y souligne le caractère de plus en plus interdépendant des échanges mondiaux et le besoin de prendre en considération les influences réciproques entre les politiques commerciale, monétaire, financière et des produits de base pour chercher une solution à la crise de l'endettement et favoriser la croissance et le développement.

14. Il a salué le rôle très actif joué par l'Amérique latine et les Caraïbes pour arriver à un consensus politique au cours de cette session de la CNUCED qui démontrait, parallèlement à la session du Conseil économique et social, que l'Organisation des Nations Unies est en mesure de préparer, de réaliser et de concrétiser des négociations et des débats particulièrement bénéfiques, dans la mesure où les Etats membres font preuve de volonté politique. Mais la mise en oeuvre des mesures accordées étant tout aussi importante que leur adoption, la CEPALC est particulièrement bien placée pour apporter une perspective régionale et favoriser l'échange de vues et la coopération. La septième session de la CNUCED a été particulièrement axée sur les questions de politique qui présentent un caractère particulièrement urgent, telles que les ressources financières, le commerce, les produits de base et les problèmes des pays relativement moins avancés. Néanmoins, le thème des innovations technologiques présente également une grande importance pour l'Amérique latine. Les participants à la Conférence ont invité les pays à s'adapter rapidement et avec souplesse à un contexte international en constante évolution. En effet, ladite "troisième révolution industrielle", bien que chargée de promesses et de nouvelles possibilités, implique également de nouveaux risques et obstacles. A cet égard, la CEPALC avait un rôle important à jouer pour identifier les nouveaux facteurs en cause, encourager la coopération régionale requise ainsi que dans un domaine prometteur où il reste encore beaucoup à faire, à savoir la coopération économique et technique entre pays en développement.

15. Les délibérations et les activités futures de la CEPALC dans ce domaine et dans d'autres présentent un grand intérêt. On espère néanmoins, que la Commission ait le temps de préparer la contribution qu'elle soumettra à la Commission spéciale créée par le Conseil économique et social pour mener à bien l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social. La Commission spéciale avait recommandé que les Etats membres se réunissant au sein des organes subsidiaires ou des commissions fonctionnelles prennent en charge l'examen des fonctions et de l'efficacité du mécanisme en question. Dans ce contexte, il fallait accorder une attention spéciale à la question du double emploi éventuel de certaines des activités sectorielles des Commissions régionales et des activités menées, à l'échelon

régional, par des institutions globales de l'Organisation des Nations Unies, y compris les institutions spécialisées. Cette recherche d'une plus grande rationalisation obéissait à la crise financière et politique qui continue d'affecter le système des Nations Unies. C'est pourquoi, parallèlement à l'activité intergouvernementale, le Secrétaire général s'est également penché sur l'examen des mécanismes d'appui du Secrétariat afin de détecter tout gaspillage et chevauchement des activités.

16. Pour terminer, le Directeur général a signalé qu'il se réjouissait que la réunion du Comité se soit tenue au siège de l'Organisation, ce qui lui permettait de recueillir de précieux éléments d'appréciation quant aux moyens pratiques susceptibles d'améliorer la coordination et la communication.

17. Le Secrétaire exécutif de la CEPALC, M. Norberto González, a décrit l'évolution récente des économies des pays d'Amérique latine, en évoquant en particulier trois phénomènes observés en 1986: la croissance économique très inégale de ces pays, la baisse sensible de l'inflation et le comportement peu favorable du secteur extérieur. Il a en outre indiqué que les tendances observées en 1987 laissaient prévoir une nouvelle détérioration de la situation économique et une reprise des pressions inflationnistes dans certains pays de la région.

18. Il a en outre souligné que du fait de la dette extérieure et de la diminution du financement international, les pays de la région assistaient à un transfert inverse de leurs ressources financières vers l'extérieur. Il a indiqué que les événements récents permettaient, à son avis, de constater certains progrès pratiques ou théoriques, mais encore insuffisants pour résoudre le problème posé par le service de la dette.

19. Il a ensuite affirmé que la crise ne pourrait être surmontée si on l'envisageait à court terme. Compte tenu des causes structurelles de cette crise, il lui paraissait indispensable de prendre des mesures de grande envergure qui concilient les objectifs à court terme et ceux à moyen et à long terme. Il a évoqué le défi que devaient relever les pays de la région pour faire face au progrès technologique dans les pays industrialisés et a souligné la nécessité impérieuse d'accroître les investissements et de les consacrer à des activités productives. Il a ensuite rapproché ce phénomène de l'évolution des flux financiers et commerciaux liés à l'économie internationale. Il a en outre insisté sur le fait que l'intégration économique continuait à offrir d'importantes possibilités de remédier à certaines des difficultés qui faisaient obstacle au développement et, à cet égard, il a salué le progrès que constituaient les accords bilatéraux récemment conclus à l'échelon de la région, dans le cadre des règlements multilatéraux en vigueur.

20. En conclusion, il a fait mention de la structure intergouvernementale de la CEPALC, dans le contexte plus large des tâches confiées à la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée d'élaborer l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social. Il a fait ressortir les avantages relatifs de la CEPALC qui se reflétaient dans son programme de travail et il a mis en relief la coordination existant avec les activités d'autres entités faisant partie du Secrétariat. Il a en outre mentionné certaines suggestions tendant à rationaliser encore davantage la

structure intergouvernementale de la CEPALC, présentées dans la note du Secrétariat LC/L.421(PLEN.19/2).

Clôture

21. Le Président a clôturé la session en soulignant l'importance des travaux réalisés et a remercié les délégations de leur contribution au bon déroulement des débats.

B. RELATION DES TRAVAUX

Etude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social - Contribution de la CEPALC (point 3 de l'ordre du jour)

22. A l'ouverture du débat sur ce point, le Secrétaire exécutif de la CEPALC a présenté le document établi par le Secrétariat (document LC/L.421(PLEN.19/2)) qui décrit la structure actuelle de la CEPALC et formule des propositions en vue de la rationaliser. Le Secrétaire exécutif a précisé que les modifications qu'il est proposé d'apporter en supprimant certains comités de session ne porteraient pas atteinte aux travaux de la CEPALC dans les domaines de l'eau, des établissements humains et de la coopération.

23. Le Secrétaire exécutif a décrit la coopération et la coordination existant entre la CEPALC et d'autres organismes des Nations Unies qui s'occupent de questions économiques et sociales en Amérique latine et dans les Caraïbes et a souligné l'importance de l'oeuvre accomplie par les divisions et groupes communs de la CEPALC. Enfin, il a indiqué que, à la demande de plusieurs délégations et compte tenu des observations qu'elles avaient formulées antérieurement, le Secrétariat de la CEPALC avait établi un document de travail qui contenait un projet de résolution, et qui avait pour but d'aider le Comité plénier à donner suite à la demande de la Commission spéciale.

24. Un large échange de vues sur la question, auquel ont participé presque toutes les délégations, a ensuite eu lieu. Certaines délégations ont mis l'accent sur l'importance de l'étude confiée à la Commission spéciale du Conseil économique et social et ont exprimé l'espoir que cette étude contribuerait à améliorer l'efficacité et la rentabilité des mécanismes dans le secteur économique et social. Les délégations ont analysé la portée envisagée pour l'étude et ont donné leur avis tant sur la présentation que sur la teneur de la réponse que la CEPALC doit fournir à la Commission spéciale. En général, les intervenants souhaitaient renforcer les activités de la CEPALC et donner une orientation régionale plus marquée aux travaux du Secrétariat de l'ONU dans les domaines économique et social. Plusieurs délégations ont déclaré que la CEPALC devrait disposer d'une plus grande autonomie en ce qui concerne le processus de prise de décision de l'Organisation afin de renforcer les activités de l'ONU aux niveaux régional et sous-régional.

25. De nombreuses délégations ont examiné le document établi par le Secrétariat, estimant qu'il constituait une base de discussion très utile. Plusieurs délégations ont commenté favorablement la structure actuelle de la CEPALC en notant qu'elle est simple et comporte un nombre limité d'organes intergouvernementaux.

26. Une délégation a analysé le mandat de la CEPALC, qui avait été approuvé par le Conseil économique et social il y a près de 40 ans, et a fait observer que, depuis lors, les priorités et objectifs des gouvernements des pays d'Amérique latine et des Caraïbes s'étaient beaucoup modifiés. On a noté que l'étude demandée par la Commission spéciale comportait deux aspects visiblement interdépendants: l'analyse des fonctions de la CEPALC et celle de sa structure intergouvernementale.

27. On a fait observer à plusieurs reprises que l'étude demandée par la Commission spéciale du Conseil économique et social constituait une excellente occasion d'analyser les mécanismes multilatéraux dont les pays ont besoin pour faire face à leurs problèmes de développement. Une telle analyse permettrait de procéder ultérieurement à une étude approfondie des fonctions et de la composition de la CEPALC, ainsi que des travaux qu'elle accomplit. Plusieurs délégations sont convenues de la nécessité d'une telle analyse et ont demandé qu'à sa prochaine session, le Comité d'experts gouvernementaux de la CEPALC étudie, dans une plus large perspective régionale, et à plus grande échelle, les mesures qu'il conviendrait de prendre pour renforcer l'efficacité et l'autonomie de la CEPALC, compte tenu des besoins actuels de la région en matière de développement économique et social.

28. A l'issue du débat général, le Président a remercié les délégations de leurs contributions et souligné qu'il fallait adresser à la Commission spéciale une réponse complète et claire, contenant les propositions jugées nécessaires. Le Secrétaire exécutif a été prié de communiquer à la Commission spéciale le document LC/L.421(PLEN.19/2) en même temps que les opinions exprimées par le Comité plénier de la CEPALC. Un groupe de travail, ouvert à toutes les délégations, a été créé en vue d'examiner le projet de résolution sur la structure intergouvernementale et fonctions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

29. Le Comité plénier a ensuite examiné le projet de résolution émané du groupe de travail et l'a adopté en tant que résolution 489(PLEN.19). (Voir chapitre C du présent rapport.)

La gestion de la crise économique (point 4 de l'ordre du jour)

30. Pour l'examen de ce point de l'ordre du jour, les participants ont eu à leur disposition le document du Secrétariat intitulé Amérique latine et les Caraïbes: tendances récentes de l'évolution économique (LC/L.422), ainsi que le rapport de la treizième session du Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau (CEGAN) en ce qui concerne les aspects liés à l'évaluation de la situation économique des pays de la région.

31. Dans la présentation de ce document, le Secrétariat a fait ressortir l'évolution récente de l'économie internationale, et ses répercussions sur les

économies régionales, notamment sur le plan de l'endettement extérieur et des échanges internationaux. Il s'est également référé au comportement des économies de la région en 1986 et dans la première partie de 1987 ainsi qu'à certains faits liés au processus d'intégration de l'Amérique latine et des Caraïbes.

32. Au cours du débat qui a suivi, les participants des pays latino-américains et des Caraïbes ont indiqué que le rapport du CEGAN mentionné plus haut constituait un reflet fidèle de leurs vues en matière de gestion de la crise économique.

33. Certaines délégations latino-américaines et des Caraïbes ont apporté de nouvelles précisions sur certains concepts figurant dans ce rapport, notamment ceux qui ont trait à la situation de leurs pays respectifs et à la façon dont ils subissent l'influence de l'évolution de l'économie internationale. D'autre part, plusieurs délégations des pays développés ont exposé leurs vues sur l'évolution de l'économie internationale, ses perspectives et ses répercussions sur l'économie de l'Amérique latine et des Caraïbes. Les interventions de toutes ces délégations sont présentées ci-après.

34. Le représentant de la Colombie a indiqué qu'il était indispensable de générer une croissance soutenue et à long terme dans le cadre d'un marché ouvert et dynamique pour les produits des pays en développement, de taux d'intérêt peu élevés, de flux d'investissement et de capitaux, et de mesures internes adéquates adoptées par les gouvernements. Il a ajouté qu'une solution effective au problème de l'endettement permettrait de libérer d'importantes ressources qui serviraient à renforcer les appareils de production internes et à bénéficier les secteurs sociaux les plus défavorisés, ainsi qu'à intensifier les efforts dans la lutte contre l'extrême pauvreté. Parmi les réformes internes effectuées par la Colombie, il a notamment mentionné la diversification des exportations, les normes spéciales régissant les capitaux étrangers, la réforme budgétaire et l'affectation de ressources aux secteurs sociaux.

35. Le représentant des Etats-Unis a manifesté que le document LC/L.422 pouvait servir de base à une discussion constructive des problèmes économiques auxquels sont confrontés les pays de la région. Il a ajouté que, en dépit du sombre panorama suggéré par les chiffres présentés dans le document, la situation actuelle de la région lui semblait moins grave qu'auparavant. Des progrès substantiels avaient été réalisés en matière de taux de change et d'intérêt; les taux de change actuels étaient beaucoup plus compétitifs qu'en 1982, encourageant de ce fait le développement des exportations non traditionnelles.

36. Il a ajouté que son pays était fermement convaincu que la meilleure façon d'arriver à une croissance stable et soutenue en Amérique latine et dans les Caraïbes était d'appliquer une stratégie offrant un large éventail d'options. Ceci ouvrirait la voie à d'importants flux de capitaux en provenance du secteur privé qui, combinés aux ajustements structurels effectués par les pays favoriseraient la croissance économique requise.

37. Il a ensuite fait remarquer qu'au cours des prochaines années, les marchés financiers internationaux allaient affronter un problème certes complexe mais non insurmontable. La créativité et le génie du marché, la capacité d'adaptation des institutions et la volonté résolue de tous les agents concernés, y compris les gouvernements des pays débiteurs et créanciers, permettaient d'appliquer des politiques susceptibles de conduire à une croissance soutenue.

38. Enfin, et étant donné que de nombreux gouvernements de la région étaient de plus en plus conscients de la nécessité d'appliquer des réformes structurelles, il a annoncé que son gouvernement avait l'intention de soumettre deux questions à l'examen de la vingt-deuxième session de la CEPALC, en 1988: à savoir, l'accès au marché des capitaux et la privatisation. Ces deux points pourraient être soit inscrits à l'ordre du jour provisoire de la session, soit inclus dans un point pertinent de cet ordre du jour.

39. Le délégué du Chili a indiqué que l'on cherchait à corriger les déséquilibres des économies développées à l'aide de formules monétaristes au lieu de procéder à des transformations structurelles. D'autre part, il a mis en relief les obstacles rencontrés par les économies de l'Amérique latine et des Caraïbes à la suite de l'application de politiques protectionnistes de la part des pays développés, notamment en matière agricole. Le représentant a ajouté que, vers le milieu des années 1980 l'économie chilienne présentait d'énormes carences structurelles, face auxquelles il avait fallu appliquer une stratégie de modernisation de la structure de production du pays, consistant à ouvrir, à libéraliser les marchés, et à les rendre compétitifs, à encourager le développement du secteur privé et à mener une action étatique résolue pour combattre l'extrême pauvreté.

40. Il a ajouté que le Chili avait adopté deux modalités originales qui contribuaient à alléger le service de la dette. A savoir, le rééchelonnement pluriannuel (retiming) et la capitalisation de la dette. Les efforts considérables qui avaient été consentis permettaient d'augurer que, dans la mesure où la conjoncture économique n'évoluait pas de façon négative, le pays continuerait d'enregistrer une croissance économique soutenue. Il a finalement fait référence à la proposition du représentant des Etats-Unis en vue d'inscrire les thèmes de la privatisation et celui des marchés de capitaux à l'ordre du jour de la vingt-deuxième session de la CEPALC; à cet égard, il a signalé que, si le règlement le permettait, la délégation chilienne considérerait cette proposition comme intéressante.

41. Le représentant du Brésil a affirmé que l'interdépendance entre les pays s'était aggravée de façon spectaculaire. Il a fait ressortir le manque de discipline macro-économique existant dans de nombreux pays industrialisés, qui se traduisait par des déséquilibres budgétaires et commerciaux. Il a signalé que les politiques adoptées dans ces pays semblaient ne pas tenir compte de la responsabilité qu'impliquaient leurs répercussions sur l'économie internationale et sur les pays en développement. Le représentant a ajouté que l'Amérique latine avait toujours assumé la responsabilité de son développement et que les pays industrialisés devraient également reconnaître la responsabilité qui leur incombe en ce qui concerne la conjoncture internationale et l'incidence de leurs politiques sur les pays de la région.

42. Le représentant a ajouté qu'aucune solution au problème de la dette ne serait possible tant que se poursuivrait le transfert liquide de fonds de la région vers les pays industrialisés. En ce qui a trait à l'investissement étranger direct dans la région, il a signalé que les courants vers l'Amérique latine avaient été peu importants au cours de ces vingt dernières années, et négatifs au cours des cinq premières années de la décennie 80.

43. Dans un autre domaine, il a fait ressortir l'importance du secteur public dans les économies de la région en tant que source de financement et d'emploi et a souligné le rôle complémentaire qu'il devait jouer, parallèlement au secteur privé, dans la promotion du développement économique.

44. En ce qui concerne la proposition des Etats-Unis visant à inscrire les questions de la privatisation et des marchés de capitaux à l'ordre du jour de la vingt-deuxième session de la CEPALC, il a affirmé que, de l'avis de sa délégation, cette question relevait de la compétence du Comité plénier et que, par conséquent, les Etats-Unis devaient formuler cette même proposition lors de la réunion pertinente à l'occasion de l'examen de l'ordre du jour de cette session. Le délégué a en outre signalé que les deux thèmes proposés étaient liés à des options de politique économique propres à chaque pays et qu'il n'était donc pas souhaitable de les envisager à titre individuel et spécifique.

45. L'intervention de la délégation du Royaume-Uni a été centrée sur le problème de la dette extérieure. Le délégué a signalé que, en dépit des progrès accomplis grâce aux efforts déployés par les pays de la région et au sein du système des Nations Unies, la solution restait lointaine. L'endettement considérable des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes intéressait au premier chef les banques commerciales. Bon nombre d'entre elles avait déjà adopté des décisions difficiles. Entretiens, la réserve à laquelle font appel les banques britanniques pour couvrir les créances irrécouvrables représente un fardeau considérable pour le gouvernement et les contribuables du Royaume-Uni.

46. En ce qui concerne le rééchelonnement, le représentant a également insisté sur la nécessité de favoriser une augmentation des courants financiers sans alourdir le fardeau de la dette, notamment en renversant la fuite de capitaux et en encourageant les investissements directs, la capitalisation de la dette, etc.

47. Il a finalement réaffirmé la position de son pays en faveur d'un système commercial ouvert comprenant des politiques raisonnables en matière agricole.

48. Le représentant de l'Uruguay a fait ressortir qu'il existait un rapport étroit entre la croissance économique, l'expansion des échanges mondiaux et l'endettement extérieur. Il a ajouté que l'expansion du commerce mondial et l'amélioration des termes de l'échange passaient par l'élimination des barrières protectionnistes appliquées par les pays industrialisés. En matière d'endettement, le délégué a souligné la nécessité de formules réalistes, dans le cadre d'une perspective à moyen terme, afin de trouver des solutions qui soient viables pour tous les pays au sein du système économique international.

49. Le délégué de la République dominicaine a lancé un appel pour que les créanciers de la dette extérieure latino-américaine assument leur responsabilité pour surmonter la crise que traversent actuellement les pays de la région. Il a rappelé que, cette situation affectant en particulier les groupes les plus défavorisés, il fallait tenir compte des aspects humanitaires du problème. A cet égard, il a commenté les caractéristiques de cette situation dans le cas de son pays.

50. Le représentant des Pays-Bas a notamment signalé qu'un bon point de départ pour parvenir à la solution du problème de l'endettement dans la région était —et resterait— l'ajustement en fonction de la croissance. Le délégué s'est manifesté en faveur d'une stratégie basée sur une variété d'alternatives susceptible de réduire la nécessité d'argent supplémentaire et a souligné que les pays occidentaux devaient adopter des dispositions légales encourageant l'utilisation de ces nouvelles techniques. Il a ajouté qu'il fallait encourager les banques à offrir de nouveaux crédits dans le cadre de programmes structurés d'ajustement.

51. La délégation de l'Espagne s'est ralliée aux interventions antérieures et a établi une distinction entre la situation à long et à court terme. En ce qui concerne le long terme, la délégation a fait ressortir les facteurs les plus importants, à savoir le maintien d'un rythme de croissance non inflationniste dans les économies des pays développés, la stabilisation des recettes des produits de base, la résistance universelle aux mesures protectionnistes, et la recherche de nouvelles modalités de réintégration des économies de la région au système économique international par le biais de la transformation de leurs structures de production et l'innovation technologique.

52. Pour ce qui est du court terme, c'est-à-dire sur le plan conjoncturel, la délégation a souligné que le problème de l'endettement extérieur restait prédominant et qu'il fallait accorder une importance particulière aux mécanismes susceptibles de générer des ressources sans créer de nouveaux engagements. La délégation s'est manifestée en faveur d'un processus de rééchelonnement plus dilaté en vue du remboursement du capital de la dette, ainsi que de la capitalisation ou réduction du fardeau du service de l'encours de la dette. Finalement, la délégation a estimé que l'aide officielle au développement devait être augmentée de façon substantielle.

53. La délégation du Pérou a manifesté que l'ajustement réalisé dans les pays débiteurs ne ferait que prolonger l'épuisement des ressources dans la région s'il n'était accompagné d'une évolution favorable du contexte économique et d'un ajustement de la part des pays créanciers. La région devait donc chercher de nouvelles modalités qui lui permettent de résoudre ce problème.

54. La délégation a ajouté que le Pérou avait mis en pratique un modèle que le document du Secrétariat se bornait à qualifier "d'hétérodoxe". Ce modèle était le fruit d'une décision souveraine de limiter les paiements de la dette à un pourcentage des recettes des exportations afin de pouvoir financer une politique de relance axée sur l'amélioration de la qualité de la vie. De ce fait, le Pérou s'était, selon les termes du Secrétariat, "tout à fait marginalisé du cadre conventionnel" en refusant d'accepter un programme d'ajustement traditionnel. C'est ainsi qu'en 1986, le pays avait enregistré un

taux de croissance de 8.7 p.100 et une amélioration importante, bien qu'encore insuffisante, des indices des prix et de l'emploi.

55. Quant à la proposition de la délégation des Etats-Unis concernant la privatisation et l'accès au marché des capitaux, le représentant du Pérou a signalé que la Constitution de son pays prévoyait une économie mixte qui, non seulement reconnaissait mais également protégeait le secteur privé. Mais ce dernier devait faire face à un système économique international caractérisé par des prix très bas des matières premières sur les marchés d'exportation, ce qui obligeait les chefs d'entreprises à licencier les travailleurs; un protectionnisme qui obligeait à la fermeture des usines et une dette injuste et abusive qui limitait le marché interne de capitaux. C'est pourquoi la délégation du Pérou considérait que les thèmes proposés par la délégation des Etats-Unis étaient déjà abordés dans les travaux de la Commission et que, par conséquent, leur examen n'était pas pertinent.

56. La délégation du Mexique a mentionné les grands efforts d'ajustement consentis par les économies latino-américaines pour corriger les déséquilibres à court terme et pour adapter leurs structures de production afin d'améliorer leur intégration et compétitivité. Il a précisé que le processus d'ajustement réalisé au Mexique avait été deux fois plus important que ce qui avait été prévu au départ. Le délégué a également affirmé que les pays développés n'avaient pas assumé de façon responsable le problème de leurs grands déséquilibres budgétaires qui étaient la cause principale de l'évolution défavorable de la conjoncture économique internationale. Il a ajouté que la tendance à la hausse des taux d'intérêt risquait d'annuler les progrès obtenus lors des derniers réaménagements.

57. Le représentant a ensuite fait ressortir l'importance du processus de coopération et d'intégration régional pour parvenir à une solution de la crise économique d'Amérique latine et des Caraïbes. A cet égard, il a demandé que les travaux menés par la Commission dans ce domaine soient examinés, de façon prioritaire et approfondie, lors de la prochaine session de la CEPALC, afin d'adopter des mesures concrètes visant à encourager la coopération et l'intégration des pays latino-américains et des Caraïbes. A cet effet, le Secrétariat devrait procéder à une étude détaillée de cette question dans les documents qu'il élaborera pour la réunion.

58. En ce qui concerne la proposition des Etats-Unis d'inscrire les questions relatives à la privatisation en tant que nouvelle alternative pour le développement et le rôle des marchés financiers dans le développement à l'ordre du jour de la vingt-deuxième session de la Commission, la délégation du Mexique s'y opposait résolument, étant donné que ces deux points relevaient essentiellement de la politique intérieure et que la prise de décisions politiques en cette matière était exclusivement le fait de chaque pays.

59. Le représentant de l'Argentine a souligné l'importance des réunions du Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau (CEGAN) qui constituent une tribune où peuvent être exposées et débattues toutes les suggestions concernant le rôle essentiel de la CEPALC, à savoir identifier les moyens propres à encourager le développement de la région.

60. Le représentant a ajouté que le rapport final de la récente réunion du CEGAN traduisait la volonté des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes d'arrêter des stratégies concrètes pour élaborer un nouveau modèle de développement qui réponde davantage aux réalités des pays de la région. Ce rapport formulait également au Secrétariat des directives très claires lui permettant d'apporter une contribution originale basée sur l'étude des possibilités et des options de développement offertes tant par la conjoncture internationale que par les résultats individuels obtenus par les pays.

61. Pour conclure, le représentant a remercié le Secrétariat de la CEPALC et les participants de leur contribution à cette réunion.

62. Le délégué de Cuba a mis l'accent sur le fait que les pays développés devaient apporter une réponse aux propositions des pays de la région, particulièrement en ce qui concerne le problème de l'endettement extérieur et qu'il fallait engager au plus tôt un dialogue politique et reconnaître la co-responsabilité des pays débiteurs et créanciers. Il a également souligné la nécessité d'une réduction des taux d'intérêt actuels ainsi que d'un renversement de la tendance actuelle de fuite de capitaux de la région qui s'était transformée en exportatrice nette de capitaux; il a ajouté que la dette extérieure était irrécouvrable tant du point de vue mathématique que moral, économique et politique.

63. Le délégué a ajouté que les problèmes rencontrés par les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes étaient essentiellement d'ordre externe et ne faisaient que refléter le caractère injuste des relations économiques internationales actuelles.

64. En ce qui concerne la privatisation des économies et les investissements privés directs, le délégué a estimé que, loin de la bénéficier, ces deux éléments allaient à l'encontre des intérêts de la région, comme le démontrent les chiffres de l'Organisation des Nations Unies.

65. Le représentant a ensuite fait remarquer que les pays développés n'avaient rien fait pour amorcer le dialogue demandé par les pays en développement et qu'aucun progrès significatif ne serait possible, ni maintenant ni plus tard, sans une volonté politique dont l'absence avait été mise en évidence au cours des débats de la réunion.

66. Pour conclure, le délégué s'est référé à l'intervention des Etats-Unis concernant la privatisation et les marchés de capitaux et s'est rallié à l'intervention de la délégation du Brésil pour exprimer son désaccord quant à cette proposition.

67. Le délégué de la Bolivie a fait ressortir les progrès significatifs accomplis en matière de politique économique visant à contrecarrer les effets les plus graves de la crise, résultats positifs qui pourraient être sérieusement compromis par la nouvelle détérioration de la situation économique actuelle. Le délégué a précisé que les pays en développement avaient supporté, de façon inégale, tout le fardeau de l'ajustement et de la crise économique, et que cette responsabilité devait être partagée par les pays développés, compte tenu de leur potentiel économique et du fait que la conjoncture économique actuelle était, dans une large mesure, le fruit des

déséquilibres économiques internes des pays industrialisés et des politiques concertées et appliquées par ces derniers.

68. Au nom de sa délégation, le représentant du Canada a remercié le Secrétaire exécutif de la CEPALC de son exposé sur les perspectives économiques de la région.

69. Le délégué a mis en relief l'importance des mesures visant à favoriser la capitalisation de la dette et à encourager l'investissement national et étranger. Il a souligné que cet investissement étranger dépendait, en grande partie, de l'opinion des responsables de la prise de décision en matière économique dans les pays au sein et en dehors de la région au sujet de la qualité de la gestion économique.

70. Le représentant a rappelé que de nombreuses délégations avaient fait part de leur inquiétude à la CEPALC quant à la situation économique actuelle de la région à la suite de l'endettement extérieur et d'autres facteurs. Il a également fait ressortir le concept d'interdépendance et la nécessité d'appliquer, dans les pays en développement et industrialisés, des politiques économiques à l'échelon national et international.

71. Le délégué a ensuite mentionné les résultats de la Conférence au sommet de Venise et a notamment souligné l'importance que son gouvernement accorde au bon déroulement des négociations commerciales et multilatérales visant à favoriser l'expansion des échanges internationaux et à réduire les barrières protectionnistes. Il a notamment fait ressortir l'importance que présente pour les gouvernements de la région l'application de politiques d'ajustement ayant déjà donné des résultats positifs dans plusieurs pays.

72. Pour conclure, il a exprimé l'espoir que les institutions commerciales et financières adoptent une série de politiques et de mesures à l'échelon national et international susceptibles de porter des fruits à moyen et à long terme.

73. Au cours du débat qui a suivi l'intervention des Etats-Unis concernant la privatisation et les marchés de capitaux et à la proposition de cette délégation visant à ce que ces deux sujets soient examinés au cours de la vingt-deuxième session de la CEPALC, plusieurs intervenants ont souligné que l'examen de cette question n'incombait pas au Comité. En réponse à certaines délégations, le Secrétaire exécutif de la CEPALC a signalé que, conformément au règlement, l'ordre du jour provisoire des conférences de la CEPALC était élaboré en consultation avec la présidence de la CEPALC et compte tenu de l'opinion des autres Etats membres.

Questions diverses (point 5 de l'ordre du jour)

74. Un débat a eu lieu sur la possibilité d'inclure, à titre d'annexe au présent rapport, la position des pays d'Amérique latine et des Caraïbes telle

qu'elle figure dans le rapport de la treizième session du CEGAN, proposition qui a été finalement adoptée.*/

75. A cet égard, la délégation des Etats-Unis a demandé que soit consigné le texte suivant au sujet de la résolution contenue dans le rapport du CEGAN:

"Ma délégation a manifesté ses réserves quant à l'inclusion du rapport du CEGAN à titre d'annexe. Nous estimons qu'il est tout à fait impropre de traiter la résolution figurant dans ce rapport au sein de cet organisme et que cela constitue un précédent extrêmement dangereux. Après tout, il s'agit de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes --et je souligne le mot 'économique'-- alors que cette résolution est, à notre avis, de type essentiellement politique.

"Néanmoins, l'amélioration du niveau et des conditions de vie dans la région nous intéressent profondément. C'est pourquoi nous voyons avec satisfaction le plan Arias de paix et de démocratie signé par les cinq présidents de l'Amérique centrale. Nous espérons, nous aussi, que ce plan conduise à l'instauration de la paix en Amérique centrale et de la démocratie au Nicaragua.

"L'accord Arias signale clairement qu'il reste encore beaucoup à faire. Nous fournirons toute l'aide possible, conformément à nos intérêts et à ceux de la résistance nicaraguayenne, qui a déjà manifesté sa volonté de participer à des négociations authentiques en vue de l'instauration de la paix et de la démocratie au Nicaragua.

"Nous étudions soigneusement l'accord afin de déterminer quelle peut être la contribution des Etats-Unis dans la recherche de la liberté et de la paix. Le fait que l'accord mette l'accent sur la réconciliation, la démocratie et le respect total de l'exercice des droits politiques et civils nous paraît encourageant. La promesse qu'il représente ne pourra se concrétiser que par son application pratique et nous attendons avec impatience le jour où les engagements contractés en vertu de cet accord deviennent partie intégrante de la vie quotidienne en Amérique centrale."

Adoption du rapport de la réunion (point 6 de l'ordre du jour)

76. Le Comité plénier a examiné et approuvé le projet de rapport de la réunion.**/ Il a également autorisé le Secrétariat à y incorporer les textes des interventions remis par les délégations participantes.***/

*/ Voir annexe.

**/ Document de séance 2.

***/ Par. 34 à 36 de ce rapport.

C. RESOLUTION

489 (PLEN.19). STRUCTURE INTERGOUVERNEMENTALE ET FONCTIONS DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES (CEPALC)

Le Comité plénier de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes,

Rappelant les résolutions 40/237 et 41/213 de l'Assemblée générale sur l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies,

Ayant à l'esprit la décision 1987/112 du Conseil économique et social de créer une Commission spéciale chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et, en particulier, son alinéa i), dans lequel le Conseil prie tous les organes subsidiaires compétents dans les secteurs économique et social de soumettre à la Commission spéciale leurs vues et propositions sur les moyens propres à atteindre les objectifs énoncés dans la recommandation 8 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies,*/

Prenant acte de l'opinion de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale **/ selon laquelle il incombe avant tout aux Etats membres intéressés de déterminer l'utilité des activités des commissions régionales et selon laquelle celles-ci devraient être consultées sur toutes mesures à prendre en la matière,

Tenant compte de l'importance de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale, qui a été adoptée à l'issue d'une évaluation approfondie des secteurs économique et social de l'Organisation des Nations Unies et qui contient la déclaration la plus importante adoptée par l'Assemblée générale au sujet des commissions régionales,

Réaffirmant les dispositions de la résolution 431(XIX) de la CEPALC sur l'exécution du mandat énoncé dans la résolution 32/197 et les directives relatives à la coordination entre organismes du système des Nations Unies,

Rappelant également la résolution 419(PLEN.14) sur la rationalisation de la structure institutionnelle et du plan des conférences du système de la CEPALC, en vertu de laquelle le Comité plénier a décidé, après une analyse approfondie, de "maintenir la structure institutionnelle de base que possède actuellement le système de la CEPALC", en y apportant certaines modifications,

*/ A/41/49, par. 24.

**/ A/41/795, par. 43.

Convaincu de l'efficacité de l'approche régionale multidisciplinaire et multisectorielle qui a caractérisé les travaux des commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies et du fait qu'en ce sens, les activités et le programme de travail de la CEPALC, tels qu'il ont été approuvés opportunément par la Commission, sont strictement conformes aux priorités fixées par les pays membres dans leurs efforts visant à assurer le développement économique et social de la région,

Ayant également à l'esprit le rôle moteur qui incombe à la CEPALC en tant que centre principal de développement économique et social général au sein du système des Nations Unies en Amérique latine et dans les Caraïbes, pour lequel son fonctionnement doit être renforcé afin de lui permettre de produire les concepts et les grandes lignes d'action que les gouvernements de la région adapteront à leurs réalités respectives,

Convaincu que, pour élever le niveau d'activité économique, ces concepts et grandes lignes d'action doivent être axés sur la recherche de stratégies alternatives de développement susceptibles de conduire à une consolidation du développement économique et social de la région dans le cadre d'un contexte international variable et de renforcer son autonomie,

1. Affirme la nécessité que la restructuration des secteurs économique et social, qui découle du processus initié compte tenu des dispositions de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale:

a) renforce l'approche régionale et multidisciplinaire au sein du Secrétariat;

b) affermisse le rôle de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes en tant que centre principal de développement économique et social général au sein du système des Nations Unies pour cette région;

c) intensifie les activités de cette Commission en faveur d'une coordination efficace des activités que mènent les organismes du système des Nations Unies en Amérique latine et dans les Caraïbes; et

d) renforce également sa capacité de contribuer à l'analyse des problèmes de développement de la région et à l'examen des options en matière de stratégie et de politique de développement économique et social, travaux qui servent d'orientation aux pays;

2. Souligne le rôle important que la CEPALC est appelée à jouer dans la recherche de stratégies de développement susceptibles d'aider les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes à participer de façon plus active à l'échelon régional, au système économique international;

3. Recommande de maintenir la structure intergouvernementale actuelle de la CEPALC et de son système (qui comprend l'ILPES et le CELADE) et de supprimer, afin d'en rationaliser encore plus les mécanismes, procédures et réunions, les comités de session de l'eau et des établissements humains, questions qui, dorénavant, seront traitées, à chaque session, de façon similaire à d'autres domaines du programme de travail de la Commission;

4. Souligne la priorité élevée que doivent avoir, parmi les activités de la Commission, les tâches destinées à appuyer les efforts de coopération régionale et interrégionale, et pour lesquelles le Secrétaire exécutif est prié d'intensifier la collaboration que le Secrétariat a apportée aux organismes régionaux d'intégration et de coopération, et de continuer d'apporter une attention soutenue à la collaboration avec d'autres commissions économiques régionales du système des Nations Unies, pour appuyer la coopération technique et économique des pays d'Amérique latine et des Caraïbes avec ceux d'autres régions en développement;

5. Souligne également l'importance du travail accompli par les divisions et groupes de la Commission et par les programmes qu'ils ont menés en commun avec les organismes globaux du système, car cette méthode de travail permet d'éviter les doubles emplois et de coordonner efficacement les activités des diverses entités de l'Organisation;

6. Souligne la nécessité de maintenir une collaboration étroite entre la CEPALC et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans les activités régionales que ces deux organismes mènent en Amérique latine et dans les Caraïbes;

7. Décide de transmettre, conjointement avec la présente résolution, la section pertinente du rapport de la dix-neuvième session du Comité plénier de la CEPALC et, à titre de référence, le document intitulé "Structure et fonctions du mécanisme intergouvernemental de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes",*/ à la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, et de faire rapport à la Commission à sa prochaine session sur la mise en pratique des orientations contenues dans la présente résolution;

8. Prie instamment la Commission spéciale, outre l'adoption des mesures appropriées pour donner suite aux dispositions des paragraphes qui précèdent, et eu égard aux nouvelles responsabilités du Comité du programme et de la coordination énoncées dans la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, d'examiner comment les liens intergouvernementaux entre les commissions régionales et le Comité du programme et de la coordination pourraient être resserrés afin que les décisions et priorités des commissions régionales dans le secteur économique et social, que le Secrétariat transmet dans le cadre de son programme de travail, soient prises spécialement en compte par le Comité et que les commissions régionales puissent contribuer aux processus de formulation des politiques mondiales des organes compétents des Nations Unies et participer activement à l'application des décisions pertinentes adoptées par ces organes en matière de politique et de programme.

*/ LC/L.421(PLEN.19/2).

Annexe

RAPPORT DE LA TREIZIEME SESSION DU COMITE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX
DE HAUT NIVEAU (CEGAN) */

(Siège de l'Organisation des Nations Unies, New York, 11-13 août 1987)

A. ORGANISATION DES TRAVAUX

Lieu et date de la réunion

1. La treizième session du Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau (CEGAN) a eu lieu au siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 11 au 13 août 1987. Ce Comité, créé para la résolution 310(XIV) de la CEPALC, est composé des pays en développement membres de la Commission. Conformément au mandat qui lui a été confié para la CEPALC dans sa résolution 422(XIX) et au calendrier des conférences de la CEPALC adopté dans la résolution 479(XXI) de la Commission, le CEGAN a tenu sa treizième session juste avant la dix-neuvième session du Comité plénier (New York, 13 et 14 août 1987).

Participants

2. Ont participé à la session des représentants des 21 Etats membres du Comité ci-après: Argentine, Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Equateur, Guatemala, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Pérou, République dominicaine, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela.

3. Un représentant du Système économique latino-américain (SELA) a également assisté à la session en qualité d'observateur.

Election du Bureau

4. A la première séance, les participants ont élu les membres du Bureau ci-après:

Président	: M. Mario Moya Palencia (Mexique)
Premier Vice-Président	: M. Marcelo E. R. Delpech (Argentine)
Deuxième Vice-Président	: M. Ramiro León Torras (Cuba)
Troisième Vice-Présidente	: Mme. Gail Marie Mathurin-Applewhite (Jamaïque)
Rapporteur	: M. León Abadi (Panama)

*/ Ce rapport a été distribué sous la cote LC/G.1480(CEG.13/2).

Ordre du jour

5. La session a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Gestion de la crise économique
4. Questions diverses
5. Adoption du rapport de la session.

Documentation

6. Le Secrétariat a présenté au Comité un document de travail intitulé "Amérique latine et les Caraïbes: tendances récentes de l'évolution économique" (LC/L.422).

Discours liminaires

7. Le Président, l'Ambassadeur Mario Moya Palencia (Mexique), a ouvert la treizième session du Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau en souhaitant la bienvenue aux participants et en mentionnant spécialement la présence du Secrétaire exécutif de la CEPALC, M. Norberto González. Il a ensuite souligné que la réunion se tenait à un moment opportun, étant donné la crise économique aiguë qui continuait de sévir dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et il a insisté sur la nécessité d'obtenir d'urgence des solutions qui, outre leur caractère technique et financier, auraient également une dimension politique.

8. Après avoir passé en revue quelques questions qui, de par leur importance et leur actualité, devraient être examinées au cours des débats du Comité, le Président a déclaré que les principes énoncés lors de la Conférence extraordinaire de la CEPALC, qui s'était tenue à Mexico en janvier 1987, restaient valables; lors de cette conférence, le Président du Mexique, M. Miguel de la Madrid, avait souligné, entre autres, que le service de la dette devrait être ajusté à la capacité réelle de paiement des pays de la région compte tenu d'un taux de croissance adéquat, et non l'inverse.

9. Se référant ensuite aux obstacles qui entravent et retardent le relèvement des économies de la région, le Président a cité parmi les principaux obstacles le protectionnisme croissant des pays industrialisés, la position défavorable dont souffrent les pays en développement en ce qui concerne les termes de l'échange, l'importance du volume du transfert net de ressources aux pays développés et le déséquilibre croissant des relations commerciales et financières entre les principales économies industrialisées.

10. Enfin, le Président a lancé un appel pour que l'on œuvre au renforcement des mécanismes de coopération régionale, ce qui pourrait contribuer considérablement à trouver les solutions structurelles à long terme nécessaires étant donné le patrimoine historique et culturel des pays de la région.

11. Le Secrétaire exécutif de la CEPALC, M. Norberto González, a décrit les objectifs de la treizième session du Comité d'experts, qui s'inspirent des quatre thèmes fondamentaux de la Conférence extraordinaire de la CEPALC, et a rappelé que le Président Miguel de la Madrid avait traduit ces thèmes en un programme de travail pour le développement, qu'il avait exposé en 10 points dans son discours d'inauguration de cette conférence.

12. Le Secrétaire exécutif a ensuite déclaré que l'analyse proposée à la présente réunion était axée sur l'étude de l'évolution récente de l'économie internationale et de celle de l'Amérique latine et des Caraïbes et sur l'échange d'idées et de données d'expérience sur les politiques qu'appliquaient les pays de la région. Il a mis en relief les résultats très inégaux, observés dans le domaine de la croissance économique. Il s'est en outre référé à la lutte contre l'inflation, qui avait montré quelques signes encourageants, surtout en 1986, mais qui avait par la suite accusé des tendances négatives.

13. En conclusion, il a souligné qu'il y avait eu quelques progrès dans les négociations internationales sur la dette extérieure, mais que ce problème avait été abordé de façon erronée et qu'aucune solution n'était en vue. Il a ajouté que, étant donné la relation étroite qui existe entre les deux facteurs du binôme dette/commerce, ces progrès avaient été annulés dans une grande mesure en raison des résultats médiocres obtenus en matière de commerce.

Clôture

14. Le Président a clôturé la session en remerciant les participants de leur précieux concours au bon déroulement de la réunion.

B. RELATION DES TRAVAUX

Gestion de la crise économique (point 3 de l'ordre du jour)

15. Le Comité a entendu des interventions du Secrétariat de la CEPALC et des représentants des gouvernements. Il était également saisi du document intitulé "Amérique latine et les Caraïbes: tendances récentes de l'évolution économique" (LC/L.422) établi par le Secrétariat pour cette réunion.

16. Le Comité a réaffirmé toute la validité et actualité des principes et des propositions énoncées dans la Déclaration des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes à Mexico, qui traduisait fidèlement le sentiment de, et ont été approuvés par, ces pays, tels qu'ils figurent dans le rapport de la Conférence extraordinaire de la Commission, tenue à Mexico en janvier 1987.

17. L'ordre des points mentionnés dans la relation des travaux ci-après correspond à l'importance des thèmes abordés au cours des débats.

a) Intégration économique de l'Amérique latine et des Caraïbes

18. On a jugé que, pour comprendre les événements survenus dans la région au cours des années 80, il était essentiel de voir que la crise que traversaient les relations économiques internationales avait un caractère fondamentalement structurel. Pour ne l'avoir pas compris, on avait souvent conçu les politiques d'ajustement pour lutter contre des déséquilibres conjoncturels, ce qui avait donné des résultats négatifs. L'impression de désordre suscitée par la forte instabilité des marchés de changes, des échanges et des marchés de capitaux internationaux, annonçait l'avènement d'un nouvel ordre économique tendant vers une division internationale du travail peut-être plus asymétrique qu'à l'heure actuelle.

19. C'est pourquoi on a estimé qu'il est indispensable de suivre de près les changements qui interviennent en matière d'activité productive et des techniques de production dans les pays industrialisés afin de redéfinir l'intégration de l'Amérique latine et des Caraïbes au sein de l'économie mondiale et de favoriser leur participation active au processus de développement scientifique et technique.

20. En ce qui concerne le court terme, on a particulièrement insisté sur le fait que la conjoncture internationale défavorable se maintenait et connaissait une détérioration relative en 1987. On a fait observer qu'au cours de cette période, marquée par l'instabilité chronique des marchés et le transfert net de ressources à l'étranger, les taux d'intérêt s'étaient remis à monter, alors que les prix de la plupart des principaux produits d'exportation ne s'étaient pas relevés et, au contraire, avaient continué à baisser et que les courants de capitaux de financement nécessaires pour la promotion des investissements, de la croissance et du développement n'avaient pas repris. On a cité en exemple le fait que la dette extérieure des pays de la région continuait de grever sérieusement la capacité de la plupart de ces pays à importer et à dégager une épargne nette, ainsi qu'à acheminer cette épargne vers la mise en oeuvre de programmes de développement économique et social. En outre, après cinq ans de sacrifices et d'efforts, tout semblait indiquer que les transferts substantiels de ressources à l'extérieur allaient se poursuivre.

21. En ce qui concerne le moyen et le long terme, on a fait observer que les profondes mutations qui s'étaient opérées dans la production et la commercialisation des biens et services ainsi que l'avènement de techniques de pointe mises au point presque exclusivement dans les pays développés, affectaient considérablement les avantages comparés au niveau international, ce qui risquait d'accentuer les difficultés d'intégration de l'économie des pays latino-américains et des Caraïbes dans l'économie mondiale.

22. Le Secrétariat a été invité à poursuivre et à renforcer les efforts qu'il déployait pour tirer les leçons des expériences passées, et à suivre de près l'évolution de la crise, de l'économie internationale et du système des relations économiques internationales. Il a en outre été prié de proposer des mesures concrètes en vue de trouver une solution à la crise que traversent actuellement les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes et de favoriser de nouvelles modalités d'intégration de la région au sein de l'économie mondiale, lui permettant de jouer un rôle plus actif et plus concret par le biais d'une participation plus juste à la division internationale du travail.

23. On a observé que plusieurs pays de la région avaient appliqué des formules originales, qui ouvraient des possibilités dont l'étude pourrait être intéressante. A cet égard, les capacités du CEGAN et de la CEPALC devraient être renforcées afin de leur permettre d'analyser les possibilités et les alternatives offertes par la conjoncture internationale, ainsi que les expériences positives et les résultats obtenus, à titre individuel, dans les différents pays de la région.

b) Politique économique des pays

24. Pendant le débat, plusieurs intervenants ont évoqué les aspects liés aux politiques économiques intérieures. Bien qu'il n'existe pas de modèles universels à suivre pour surmonter la crise, puisque les stratégies de développement et l'application des politiques économiques devaient tenir compte de la situation particulière de chaque pays, on a pu constater d'importants secteurs de concordance. Ainsi, on a fait valoir l'effort considérable effectué par presque tous les pays de la région en vue d'ajuster leur économie afin de surmonter la crise, et on a souligné le coût social élevé de cet effort. On a également souligné qu'il était important de ne pas négliger, par souci de résoudre les graves problèmes du court terme, l'évaluation des tendances à long terme et l'interprétation correcte des répercussions des pratiques à court terme sur les structures internes de production.

25. Dans tous les cas décrits, on a indiqué comment les pays de la région avaient entrepris des changements structurels dans leurs économies, visant à moderniser les structures de production, à accroître l'offre et l'exportation, à rationaliser les dépenses publiques et à améliorer la répartition du revenu. Certaines interventions ont fait allusion à des aspects spécifiques de la politique économique dont, entre autres, les mesures relatives au change, au crédit et à la fiscalité.

26. Il convient de mentionner particulièrement l'effort déployé par de nombreux pays pour maintenir le niveau de l'emploi et protéger les couches les moins favorisées. Certains orateurs ont souligné le rôle joué à cet effet par la modification de la structure des dépenses publiques et par l'accroissement des recettes fiscales.

27. On a notamment mentionné le cas d'un pays où l'accroissement du produit intérieur avait obéi à une novation en matière de politique économique, à savoir réduire les coûts unitaires à l'aide d'une augmentation du volume des ventes et de la production des entreprises, cette reprise de l'offre s'étant traduite par un gain de dynamisme de la demande. Ce changement de politique a été le fruit d'une interprétation alternative du processus inflation-récession dans le cadre d'une politique faisant appel à toute la capacité installée.

28. Certaines délégations se sont référées aux résultats des politiques économiques appliquées, mesurés en termes de croissance économique, de création d'emplois, de diversification des exportations, de rationalisation du rôle des entreprises publiques, de réduction des déficits fiscaux, de lutte contre l'inflation, de stabilité de la parité de change, et par l'évolution d'autres variables macro-économiques. Toutefois, ces résultats semblaient

relatifs si l'on comparait la situation actuelle à celle du début des années 80. D'autre part on est convenu que, si intense que soit l'effort interne, les perspectives d'aboutir à un redressement viable demeurerait très incertaines en l'absence d'une amélioration de la conjoncture extérieure.

29. Pour terminer, on a fait état de la préoccupation causée par la réduction de la capacité de financer les investissements considérables qu'exigeait la modernisation de la structure de production, compte tenu des importants transferts d'épargne interne vers l'extérieur. Néanmoins, certains représentants ont indiqué que des progrès avaient été enregistrés ces dernières années dans la mobilisation de l'épargne interne et dans le rapatriement des capitaux transférés à l'extérieur par le passé.

c) Commerce international

30. S'agissant de l'examen des questions relatives au commerce international, les interventions ont été axées sur deux éléments. En premier lieu, les intervenants se sont déclarés préoccupés par le peu de transparence du commerce international. Ils ont cité comme exemple la montée du protectionnisme dans certains des pays industrialisés, les subventions accordées par ces derniers à l'exportation de produits agricoles, l'intégration croissante du commerce de marchandises et de services et l'intention des pays industrialisés de préserver la maîtrise du commerce de certaines activités techniques de pointe. Les intervenants se sont tout particulièrement inquiétés du sort des produits de base dans le commerce international et certains d'entre eux ont indiqué que la détérioration des termes de l'échange constatée ces dernières années, laquelle s'était traduite par un transfert net extraordinaire de ressources des pays de la région vers les pays développés, n'était pas nécessairement un phénomène immuable. Cette tendance pouvait être attribuée à des facteurs conjoncturels et politiques émanés des pays industrialisés et était donc susceptible d'être inversée dans le cadre de politiques comme les accords multilatéraux sur l'organisation des marchés.

31. En deuxième lieu, on a reconnu que l'expansion dynamique du commerce international était une condition nécessaire à la relance des économies de la région et que cette relance ne serait viable que dans le cadre d'une plus grande ouverture aux produits de la région sur les marchés des pays industrialisés, facteur pour lequel les négociations d'Uruguay jouaient un rôle clé.

32. Enfin, on a souligné la relation étroite qui existait entre l'intégration des marchés financiers, l'adoption de taux de change flottants et l'évolution du commerce international. En ce sens, les observations relatives au commerce ont été liées à celles relatives à la dette extérieure, décrites brièvement dans les paragraphes ci-après.

d) Dette extérieure

33. Lors du débat relatif à la dette extérieure de la région, les participants ont relevé plusieurs caractéristiques communes à tous les pays.

Il a été question, notamment, des facteurs externes comme la tendance à la hausse des taux d'intérêt pratiqués sur les marchés internationaux, le faible taux de croissance de l'économie et des échanges mondiaux et la possibilité réduite de se procurer des ressources financières. On a souligné, d'autre part, la présence de caractéristiques internes qui distinguaient les pays entre eux et les conduisaient à adopter des stratégies différentes.

34. On a également analysé l'évolution en matière de conditions de l'endettement extérieur. Un bon nombre de pays se trouve en situation de moratoire total ou partiel alors que d'autres ont réussi, dans leurs négociations, à lier le service de la dette à la croissance économique. D'autres réaménagements limitent les versements en fonction d'un pourcentage des exportations. Enfin, de nombreuses renégociations prévoient un rééchelonnement pluriannuel, une capitalisation de la dette, une réduction des marges et l'élimination des commissions fixes.

35. On est convenu qu'il n'existait pas encore de stratégie à long et à moyen terme susceptible de conduire à une solution du problème de l'endettement extérieur. On a fait valoir, d'autre part, que le problème dans sa globalité, loin d'avoir diminué, s'était même aggravé. En effet, après des années d'ajustement coûteux, certains indicateurs du volume de la dette —tel le rapport entre les intérêts et les exportations— s'étaient maintenus à des niveaux élevés, limitant ainsi les possibilités de croissance et de développement des pays; beaucoup d'avantages obtenus à l'issue de long mois de difficiles négociations au sujet de la conditionnalité étaient annihilés en quelques jours en raison de la hausse des taux d'intérêt ou de la chute des prix des produits exportés. Par ailleurs, la réaction des marchés financiers privés et publics constituait un autre motif de préoccupation, car la réduction des fonds disponibles en Amérique latine et dans les Caraïbes s'était accentuée ces dernières années, la région restant une exportatrice nette de capitaux.

36. Les participants ont également passé en revue l'évolution récente en matière de négociation de la dette extérieure. D'aucuns ont indiqué qu'à certains égards un progrès semblait se dessiner. En outre, il était de plus en plus admis que le problème de la dette devait être résolu à moyen terme et dans le cadre d'un ajustement expansif, que les conditions de la dette devaient être adaptées aux caractéristiques économiques et sociales de chaque pays, qu'il fallait tenir compte des changements dans la capacité de paiement de tel ou tel pays sous l'effet de facteurs indépendants de sa volonté, et que les débiteurs devraient également tirer parti des possibilités d'escompte sur les marchés secondaires. A d'autres égards, toutefois, les participants ont estimé qu'aucun progrès n'avait été accompli quant à la reconnaissance de certains principes que l'Amérique latine et les Caraïbes considèrent indispensable à la solution du problème de l'endettement extérieur, et qu'il existait des points de vue opposés au sujet des coûts et avantages potentiels d'une conversion de la dette en capital.

37. Les participants ont finalement réaffirmé la validité de la Déclaration des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes à Mexico, aux termes de laquelle "la solution globale et permanente de la dette extérieure passe nécessairement par un dialogue politique entre créanciers et débiteurs, sur la base,

essentiellement, du principe de responsabilité partagée et du droit au développement".*/

e) Intégration économique

38. Pour ce qui est de l'intégration économique, les participants ont proposé, puisqu'elle pouvait largement contribuer à surmonter la crise, de développer l'analyse contenue dans le document LC/L.422. Ils se sont accordés à donner une grande importance au rôle que l'intégration économique pouvait jouer dans la reprise et le développement de la région, non seulement en favorisant les échanges commerciaux, mais encore en permettant l'exercice du pouvoir commun de négociation des pays de la région ou des diverses sous-régions.

39. D'autre part, la baisse marquée du commerce intrarégional enregistrée ces dernières années a soulevé l'inquiétude et l'on a insisté sur la nécessité de modifier cette tendance et de favoriser une action commune, afin de lever les barrières qui entravent les échanges intrarégionaux.

40. Certaines délégations ont fait concrètement allusion à la tendance récente à la conclusion d'accords bilatéraux --qui est évoquée dans le document du Secrétariat-- et ont tenu à souligner que ces accords étaient parfaitement compatibles avec des engagements multilatéraux. Elles ont insisté sur la signification et le potentiel de ces accords, qui contribuaient à accélérer les processus d'intégration des pays d'Amérique latine et des Caraïbes en permettant de nouer des liens partiels. Elles ont fait valoir d'autre part que les accords bilatéraux n'équivalaient pas à la constitution de sous-groupes mais étaient l'expression du rapprochement croissant d'intérêts concrets dans le cadre des accords multilatéraux.

41. Pour terminer, les participants sont convenus qu'il était nécessaire d'assouplir certaines initiatives d'intérêt régional actuellement mises en oeuvre, telles que la préférence tarifaire régionale et le programme d'expansion du commerce.

f) Observations finales

42. Le Secrétaire exécutif de la CEPALC a déclaré qu'il avait assisté à un débat remarquable par la qualité et la richesse des interventions. Il a ensuite évoqué trois points qui lui avaient paru particulièrement intéressants: la reconnaissance du caractère structurel de la dette, l'intérêt qu'il y avait à présenter de nouvelles propositions --et pas seulement le diagnostic des problèmes-- et la demande visant à ce que l'on établisse un lien entre les politiques conjoncturelles et les transformations structurelles. Tous ces éléments contribueront beaucoup à enrichir la documentation que le Secrétariat établira pour la vingt-deuxième session de la Commission qui aura lieu au Brésil en 1988.

*/ LC/G.1464(Conf.79/5), paragraphe 116, alinéa 8 a). Traduction non officielle.

43. Enfin, il a informé les participants que le Secrétariat avait l'intention de contribuer à la célébration prochaine du quarantième anniversaire de la CEPALC en organisant une série de réunions consacrées à des thèmes tels que la transformation de la structure de production, les effets sociaux de la crise, les relations économiques internationales de l'Amérique latine et des Caraïbes et la question toujours prépondérante de la dette extérieure.

44. Les représentants des gouvernements présents à la réunion ont invité le Secrétariat exécutif de la CEPALC à tenir compte, dans l'élaboration de ses études, des propositions formulées au cours des débats.

Questions diverses (point 4 de l'ordre du jour)

45. Les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes ont exprimé leur soutien résolu aux principes énoncés dans le document intitulé "Plan pour l'établissement d'une paix stable et durable en Amérique centrale", souscrit par le Costa Rica, le Guatemala, El Salvador, le Honduras et le Nicaragua lors de la Conférence au sommet tenue à Guatemala, les 6 et 7 août 1987. Pour la première fois depuis cette réunion, des représentants des gouvernements de l'Amérique latine et des Caraïbes se rencontraient à nouveau au sein du système des Nations Unies. L'occasion leur semblait donc propice pour exprimer leur vive satisfaction à propos de cet événement mémorable qui ouvre de nouvelles perspectives au développement des pays de cette sous-région. Ils ont également souligné que le redressement économique et social est indissolublement lié à la disparition des tensions existant dans la sous-région. Ils ont fait valoir, à cet égard, le rôle moteur joué par la CEPALC dans la promotion de l'intégration et du développement en Amérique centrale et ont prié le Secrétariat de redoubler d'efforts, dans le cadre de la conjoncture actuelle, afin d'aider les gouvernements de la sous-région à surmonter les obstacles qui entravent le redressement de l'Amérique centrale.

46. Le Comité a adopté une résolution sur l'appui que la CEPALC devra prêter aux pays d'Amérique centrale.* /

47. Pour conclure, les délégations sont convenues de procéder à un échange de vues sur la structure intergouvernementale de la Commission, point inscrit à l'ordre du jour de la réunion du Comité plénier de la CEPALC. Les participants se sont accordés à reconnaître le rôle efficace joué par la CEPALC dans la promotion des activités de l'Organisation des Nations Unies à l'échelon régional. Ils ont également souligné la nécessité de maintenir et de renforcer sa structure actuelle afin de la rendre à même de relever les défis de plus en plus nombreux que présente le développement de la région.

Adoption du rapport (point 5 de l'ordre du jour)

48. Le Comité a adopté la rapport.

* / Voir section C.

C. RESOLUTION

APPUI DE LA CEPALC AUX PAYS D'AMERIQUE CENTRALE

Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, réunis au sein du Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes,

Considérant que les Présidents du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua ont signé, à Guatemala, le 7 août 1987, le Plan pour l'établissement d'une paix stable et durable en Amérique centrale,

Considérant en outre que le Plan adopté, qui résulte des efforts déployés par le Groupe de Contadora et le Groupe de soutien, et de la contribution apportée par la Proposition de paix de M. Oscar Arias, Président du Costa Rica, reflète fidèlement le sentiment de solidarité et de fraternité qui unit les peuples d'Amérique centrale et exprime avec éloquence la volonté de tous les peuples d'Amérique latine et des Caraïbes de résoudre librement leurs propres problèmes sans ingérence ni intervention extérieures,

Conscients du fait que cet acte, qui réaffirme l'autonomie et la solidarité des pays d'Amérique centrale, marque le début d'une étape décisive dans le processus d'établissement de la paix dans la région et crée les conditions nécessaires pour accélérer le développement et renforcer le système d'intégration de l'Amérique centrale, auxquels la CEPALC a toujours été associée,

Convaincus que la CEPALC, en tant qu'organisme des Nations Unies, se doit de contribuer dans toute la mesure de ses moyens à la mise en oeuvre du Plan que les présidents des pays d'Amérique centrale ont établi et aux efforts d'intégration et de développement qui sont indissolublement liés à la tâche d'établissement de la paix et de redressement économique et social de la région,

Décident:

1. D'exprimer leur plus vive satisfaction à propos du Plan pour l'établissement d'une paix stable et durable en Amérique centrale, signé le 7 août 1987 par les Présidents du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua, qui reflète le sentiment de solidarité et de fraternité qui unit les peuples d'Amérique centrale et réaffirme la volonté de tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes de résoudre pacifiquement et librement leurs propres problèmes, sans ingérence ni intervention extérieures;

2. De déclarer que la CEPALC doit contribuer dans toute la mesure de ses moyens à la mise en oeuvre de ce plan et soutenir les accords auxquels parviendraient les pays d'Amérique centrale pour accélérer leur développement, instaurer des sociétés plus justes, égalitaires et libérées de la pauvreté et promouvoir une économie assurant le bien-être de tous ainsi qu'une démocratie économique et sociale;

3. De déclarer que la CEPALC doit aussi continuer d'appuyer le processus d'intégration en Amérique centrale et de collaborer avec les pays de la région pour mobiliser la coopération internationale qui est indispensable à la réussite et à la continuité des projets de paix et de développement économique et social que ces pays ont choisis;

4. D'affirmer que la CEPALC, en tant qu'organisme des Nations Unies, s'engage à offrir son aide et sa coopération sur le plan économique à tous les pays d'Amérique centrale, afin que ceux-ci puissent réaliser leurs objectifs de normalisation et de relance économique en vue de respecter et d'appuyer le Plan pour l'établissement d'une paix stable et durable en Amérique centrale et les propositions de paix et de développement qu'il contient;

5. De prier le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et tous les organismes des Nations Unies d'envisager, à titre prioritaire, de renforcer leur action en faveur du développement économique et social des pays d'Amérique centrale.